

## **Communiqué du Ministère du Tourisme et des Loisirs relatif à l'exonération provisoire du paiement du visa des touristes des tours opérateurs pour l'année 2013-2014.**

### **Communiqué officiel :**

Dans le souci de préserver l'image de la Téranga Sénégalaise et de promouvoir la Destination Sénégal afin de renforcer la dynamique de partenariat entre le secteur privé touristique Sénégalais et les tours opérateurs, sur proposition du Ministre du Tourisme et des Loisirs et sur instructions du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Macky SALL, avec la diligence du Premier Ministre, Monsieur Abdoul MBAYE, le Gouvernement du Sénégal vient de prendre une mesure d'accompagnement pour une solution d'encouragement en exonérant provisoirement pour l'année 2013-2014 les tours opérateurs du paiement du visa des touristes.

**Cette disposition est soumise à l'envoi préalable par les tours opérateurs de la liste complète des touristes sous leur responsabilité.**

*Cellule de Communication du Ministère du Tourisme et des Loisirs*

[Revenir](#)